

**COMPOSITION DES JURYS  
UFR Droit et Sciences Economique & Politique  
IPAG**

**Année universitaire 2017-2018**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 1<sup>er</sup> aout 2011 relatif à la Licence ;  
VU l'arrêté modificatif du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil académique du 18 septembre 2017 et par le Conseil d'Administration du 25 septembre 2017.

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la **Licence Administration Publique** est ainsi constitué pour le premier semestre de l'année universitaire 2017-2018

**Président(e) : ANNE-LAURE CASSARD-VALEMBOIS**

**Membres :**

DOMINIQUE ANDOLFATTO  
CECILE CHAUSSARD  
ELSA FOREY  
PHILIPPE JUEN  
IVAN LEDEZMA

ADELINO MARTINS  
STEPHANE REVILLET  
HELENE TOURARD  
MATTHIEU VILLECOURT  
MARIE-CAROLINE VINCENT-LEGOUX  
JEAN-MARIE ZAEPFEL

**Article 2 :**

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Droit et Sciences Economique & Politique et sur le site internet de l'IPAG.

Fait à DIJON, le 20 octobre 2017

Le Directeur de l'UFR Droit et Sciences Economique & Politique

Vincent THOMAS

